

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le12/05/26.....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340 - 20260507-DELEG-28-2026-AR



Publié le :

12 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU MAIRE,

PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur Franck PROTHERY

Le Maire de Caluire et Cuire ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°D2026-014 en date du 2 avril 2026 fixant la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et adoptant son règlement intérieur et par laquelle le Conseil Municipal donne au Maire délégation pour la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et dit que cette délégation peut être par lui déléguée à son représentant pour assurer la présidence de ladite commission ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, président de droit de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de désigner une personne le représentant dans ses fonctions lorsqu'il ne siège pas dans ladite commission ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Monsieur Franck PROTHERY, Sixième Adjoint, délégué aux finances et à la stratégie patrimoniale, est désigné Représentant du Président de la Commission Consultative des Services Publics locaux lorsque ce dernier ne siège pas dans ladite commission.

ARTICLE 2 - Lorsque Monsieur Franck PROTHERY siège en tant que Représentant du Président de la Commission Consultative des Services Publics locaux, il dispose des mêmes pouvoirs que ce dernier.

ARTICLE 3 - Monsieur Franck PROTHERY est délégué pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la ville de Caluire et Cuire.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée au Représentant de l'État dans le département.

Caluire et Cuire, le 07 MAI 2026




Bastien JOINT
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon